Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215602442-20251215-DELIB_NOV25_05-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 25 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 20 novembre 2025

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, OLIVIER Céline, MARY Thierry, LE BRETON Emeline, BEUNEL Yoann, DAVID Jean-Eudes, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MONNIER Gaël, D. Guillochon, SABLE Virginie, OBLIN Lionel, GUYOT Martial, RENAUD Olivier, GUYOT Tony, PROUST Sandrine, LE ROCH Cindy

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
J. Fablet donnant pouvoir à R. Guégan
A. Evraert donnant pouvoir à T. Guyot
L. Le Guen donnant pouvoir à C. Olivier
ABSENTS: A. Moisan, F. Blanchard, C. Marquenie, D. Maugan

Membres en exercice : 23
Membres présents : 16
Membres absents : 7
Procurations : 3
Votants : 19

M. Tony Guyot a été élu secrétaire de séance

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Madame le maire fait part à l'assemblée que la présente convention arrivant à terme, il est proposé de la renouveler pour la période 2026- 2030. Pour mémoire cette convention est signée par OBC et l'ensemble des communes du territoire communautaire. La CTG est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elle peut couvrir les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et services, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Dans ce cadre différents leviers de financement sont mobilisés. La signature de la CTG est une condition réglementaire au maintien des financements et à la signature des conventions d'objectifs et de financement (avec la CAF). L'assemblée est appelée à en délibérer.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide :**

- **De s'engager dans la démarche de convention territoriale globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention territoriale globale avec la CAF la communauté de communes et les autres communes**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 26 novembre 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le